# **Médecin CDAPH:**

Le dossier de demande d'aménagements permanent doit être adressé, **avant la clôture des inscriptions à l'examen préparé**, aux médecins de la commission de la CDAPH selon les coordonnées ci-dessous :

## • Pour le département de l'Aude :

DSDEN de l'Aude A l'attention du Médecin conseiller technique 67 rue Antoine Marty 11816 CARCASSONNE cedex 9

## • Pour le département du Gard :

MDPH A l'attention du Médecin désigné par la CDAPH 176 bd du Président Salvador Allende 30000 NIMES

## • Pour le département de l'Hérault :

DSDEN de l'Hérault A l'attention du Médecin conseiller technique 31 rue de l'université CS 39004 34064 MONTPELLIER Cedex 2

#### • Pour le département de la Lozère :

DSDEN de la Lozère A l'attention du Médecin conseiller technique 3 rue de Chanteronne CS 50010 48000 MENDE

#### • Pour le département des Pyrénées Orientales :

DSDEN des Pyrénées Orientales A l'attention du Médecin conseiller technique 45 avenue Jean Giraudoux BP 71080 66103 PERPIGNAN Cedex